

FONDATION ARMAND-FRAPPIER

Bourses de maîtrise et de doctorat

Concours 2012-2013

Règlements - demande de bourse

www.fondation-afrappier.qc.ca / www.iaf.inrs.ca

* * * Date limite : Les dossiers doivent être déposés au plus tard le **vendredi 27 avril 2012**.

À propos du concours

La Fondation Armand-Frappier

La Fondation Armand-Frappier est un organisme à but non lucratif créé en 1978 qui emploie ses ressources à l'avancement de la recherche et à la formation des chercheurs, essentiellement dans le cadre des programmes de recherche et de formation de l'INRS-Institut Armand-Frappier. Depuis sa création, c'est plus de 7 millions de dollars qui ont été remis sous forme de bourses, d'octrois de recherche, de participation à l'achat d'équipement scientifique et de financement de projets en faveur de la recherche et de la relève scientifique.

Année après année, ce sont les activités de collecte de fonds menées par la Fondation qui permettent de décerner les bourses offertes dans ses concours. Le caractère philanthropique des contributions à l'origine des bourses peut amener la Fondation à demander aux récipiendaires des bourses de collaborer à ses objectifs de communication et de reconnaissance envers ses donateurs.

Responsabilités du candidat

Le boursier a la responsabilité d'être présent à la cérémonie de remise de bourses de la Fondation Armand-Frappier qui a normalement lieu le premier lundi du mois d'octobre ou autour de cette date. De plus, le boursier se doit de faire mention de la contribution de la Fondation Armand-Frappier dans les documents, affiches ou autres qu'il produit dans le cadre de ses recherches.

Nombre de bourses offertes

Le nombre exact de bourses qui seront octroyées ne peut être annoncé au moment de l'ouverture du concours parce qu'il dépend en partie du résultat des activités de collecte de fonds. À titre indicatif, une quinzaine de bourses de maîtrise et autant de bourses de doctorat ont été attribuées à chaque année dans le cadre des 5 derniers concours.

Comité de sélection

Les dossiers des candidats au concours des bourses de maîtrise et de doctorat de la Fondation Armand-Frappier sont évalués par un comité de sélection composé de professeurs dûment nommés par l'Assemblée des professeurs de l'INRS-Institut Armand-Frappier. La Fondation attribue les bourses selon les recommandations du comité. Le comité qui procédera à la sélection des lauréats du présent concours est présidé par le Dr Jacques Bernier.

Règlements du concours

Conditions d'admissibilité

Le programme de bourses de la Fondation est destiné aux étudiants réguliers inscrits dans un programme de l'INRS-Institut Armand-Frappier. Les étudiants inscrits dans des programmes d'autres établissements sont admissibles à condition cependant qu'ils puissent démontrer au comité qu'il ne leur était pas possible de s'inscrire dans un programme de l'INRS-Institut Armand-Frappier. Le comité de sélection statue sur leur admissibilité, si nécessaire après consultation du directeur de l'INRS-Institut Armand-Frappier. Les étudiants concernés par une telle situation doivent toutefois être dirigés par un professeur de l'INRS-Institut Armand-Frappier et effectuer leurs travaux de recherche à l'INRS-Institut Armand-Frappier.

Pour pouvoir participer au concours, le candidat doit:

- être inscrit à l'une de ses cinq (5) premières sessions à la maîtrise ou à l'une de ses onze (11) premières sessions au doctorat à l'automne 2011. EXCEPTION : les étudiants qui ont déjà obtenu une première bourse de la Fondation pour une partie de leur programme de même que les étudiants qui ont obtenu une bourse d'un organisme externe pour une partie de leur programme font exception à cette règle et ont la possibilité de demander une bourse pour compléter leur 6^e session de maîtrise ou leur 12^e session de doctorat ;

IMPORTANT: Les étudiants boursiers d'un organisme externe sont priés de bien vérifier à quel moment prend fin la bourse dont ils bénéficient présentement. C'est dans le présent concours que vous devez soumettre votre demande si vous prévoyez ne plus recevoir de bourse à l'hiver ou l'été 2013.

- avoir conservé une moyenne cumulative équivalente à au moins 3,3/4,3 dans son programme de 1er ou 2e cycle et le cas échéant, avoir fait preuve d'une performance satisfaisante en recherche telle qu'attestée par le directeur de recherche;
- ne pas être boursier d'un organisme externe ou obtenir une aide financière externe. sauf si la durée de la bourse est inférieure à la période admissible du concours de la Fondation Armand-Frappier ;
- compléter, avant la date limite, le formulaire de demande de bourse et y annexer tous les documents requis (1 original et 5 copies).

Le candidat s'engage :

- à se consacrer à temps complet à son programme d'étude durant toutes les sessions pour lesquelles une bourse de la Fondation serait obtenue ;
- à déclarer au bureau de la direction de l'INRS-Institut Armand-Frappier toute bourse qu'il pourrait obtenir d'un organisme externe pour les sessions visées par la bourse de la Fondation. Une modification de la situation financière de l'étudiant pourra entraîner un ajustement des sommes versées par la Fondation Armand-Frappier, l'INRS et le directeur de recherche. Dans le cas où un étudiant omettrait de déclarer un revenu significatif touchant la période visée par une bourse de la Fondation, des mesures seront prises pour récupérer les montants versés.

Valeur des bourses

Maîtrise : Les étudiants de maîtrise qui obtiennent une bourse de la Fondation pour trois (3) sessions recevront annuellement 15 000 \$*. Le financement est assuré par la Fondation, l'INRS et le directeur de recherche.

*Ce montant est sujet à indexation à l'IPC

Doctorat : Les étudiants au doctorat qui obtiennent une bourse de la Fondation pour trois (3) sessions recevront annuellement 17 694 \$*. Le financement est assuré par la Fondation, l'INRS et le directeur de recherche. *Ce montant est sujet à indexation à l'IPC

Période de validité

Maîtrise : Une bourse est accordée normalement pour une période de trois (3) sessions débutant à la session d'automne et se terminant à la session d'été. Les étudiants à la maîtrise ayant obtenu une première bourse sont autorisés à solliciter un (1) renouvellement. Aucune bourse ne sera accordée au-delà de la 6^{ième} session d'inscription. Conséquemment, les étudiants sélectionnés qui seront en 5^e session de maîtrise à l'automne 2012 se verront accorder une bourse pour une période de deux (2) sessions.

Doctorat : Une bourse est accordée normalement pour une période de trois (3) sessions débutant à la session d'automne et se terminant à la session d'été. Les étudiants au doctorat ayant obtenu une première bourse sont autorisés à solliciter un maximum de trois (3) renouvellements. Aucune bourse ne sera accordée au-delà de la 12^{ième} session d'inscription. Conséquemment, les étudiants sélectionnés qui seront en 11^e session de doctorat à l'automne 2012 se verront accorder une bourse pour une période de deux (2) sessions.

Documents requis

Consultez le tableau et les notes de la page suivante pour vous situer, et identifier les documents à fournir et leur pondération dans l'évaluation.

- Formulaire de demande dûment complété (une copie sera transmise à la Fondation Armand-Frappier)
- Relevés de notes du baccalauréat et de la maîtrise, s'il y a lieu (voir tableau des critères d'évaluation)
 - Les relevés de notes les plus complets du baccalauréat et de la maîtrise doivent être soumis lorsque demandés.
 - Les étudiants qui ont suivi des études universitaires à l'étranger sont fortement encouragés à fournir une brève explication du système de notation académique et de son équivalence avec le système québécois.
- Description du projet de recherche ET son avancement, s'il y a lieu (**au maximum 2 pages**, format lettre, texte en caractère Times 12 points, simple interligne, marges de 2.5 cm). Veuillez utiliser un niveau de langage accessible à quelqu'un qui n'est pas un expert dans votre domaine de recherche.
 - Cette description devra contenir : a) Mise en contexte et problématique du projet ; b) Hypothèses, objectif général et objectifs spécifiques ; c) Description succincte de la méthodologie ; d) Avancées du projet, s'il y a lieu ; e) Perspectives. Il n'est pas nécessaire d'ajouter une liste de références.
 - Toute page excédant le maximum permis sera retirée et ignorée lors de l'évaluation.
- Une lettre confidentielle d'évaluation (sous pli cacheté ou envoyée directement à l'adresse indiquée) selon le tableau
- Une liste des réalisations dans le cours de vos études universitaires :
 - 1) **Bourses** obtenues pour vos études universitaires antérieures (incluant celles de la Fondation Armand-Frappier) : précisez la source, le montant, la durée.
 - 2) **Stages de recherche** rémunérés ou non : lieu, durée, sujet, directeur de travaux. Svp indiquer si le stage avait lieu dans le cadre d'un cours.
 - 3) Toutes autres **activités scientifiques** que vous jugez pertinentes.
 - 4) **Publications scientifiques** :
 - Pour les articles publiés, fournir la liste complète des auteurs, titre, périodique et référence, ainsi que la première page de l'article provenant du périodique;
 - Pour les articles sous presse, fournir la liste complète des auteurs, titre, périodique, ainsi qu'une copie de la lettre d'acceptation du périodique et la première page de l'article provenant du périodique;
 - Si l'article est soumis, fournir la liste complète des auteurs, titre, périodique, ainsi qu'une copie de l'accusé de réception du périodique.
 - Pour chacun des articles où vous n'êtes pas le premier auteur, précisez votre contribution.
 - Inutile de mentionner les articles en préparation, car ils ne seront pas pris en compte dans l'évaluation.
 - Dans le cas de publications dans journaux scientifiques à diffusion restreinte, fournir un commentaire ou un site web afin de permettre de juger l'importance de la publication.

- 5) Liste des **présentations orales** et par **affiches** dans des congrès scientifiques :
- Pour chacune des communications, fournir la liste complète des auteurs, titre, identification de la réunion ou du congrès, lieu et date.
 - Mentionnez si la communication était une présentation orale ou une affiche
 - Soulignez le nom de la personne qui a présenté la communication.
 - Si vous n'êtes pas le premier auteur, précisez votre contribution.
 - Fournissez la preuve d'acceptation si la réunion n'a pas encore eu lieu.
- 6) Réalisations dans la communauté académique. Participation à des comités de programmes, organisation d'événements, tutorat, organisation de conférence, bénévolat, etc.

Critères d'évaluation

Les chiffres dans le tableau indiquent la pondération attribuée à chaque document dans l'évaluation.

	Maîtrise	Doctorat	
Nombre de sessions accomplies au 31 août 2012	0-4 sessions*	0-5 sessions	6-10 sessions*
Formulaires de demande	Oui	Oui	Oui
Relevé de notes du baccalauréat et de la maîtrise	70	30	Ne pas fournir
Description du projet de recherche ET son avancement, s'il y a lieu (max. 1 page, simple interligne)	5	10	20
Lettre d'évaluation (important, voir remarques ci-bas)	10	10	10
Liste des réalisations	15	50	70

* Les étudiants ayant reçu une bourse de la Fondation ou d'un organisme externe à la dernière année peuvent appliquer si le nombre de sessions au 31 août est cinq (5) en maîtrise ou de onze (11) au doctorat. Ils seront admissibles pour recevoir une bourse pour une session seulement, soit la sixième session en maîtrise et la douzième session au doctorat.

* Les étudiants qui auront complété 4 sessions en maîtrise ou 10 sessions au doctorat seront admissibles pour recevoir une bourse pour deux sessions seulement, soit les cinquième et sixième sessions en maîtrise, et les onzième et douzième sessions au doctorat.

Lettre d'évaluation

- La lettre d'évaluation pour les étudiants en maîtrise ayant fait 2 sessions ET MOINS au 31 août 2012 devra provenir d'une personne autre que le directeur de recherche. L'étudiant ayant fait un stage d'été dans le laboratoire d'accueil peut en faire la demande à son directeur.
- La lettre d'évaluation pour les étudiants en maîtrise ayant fait 3 sessions ET PLUS au 31 août 2012 devra provenir du directeur de recherche.
- La lettre d'évaluation pour les étudiants au doctorat ayant fait 2 sessions ET MOINS au 31 août 2012 devrait provenir du directeur de maîtrise. Si tel n'est pas le cas, le candidat doit en donner la raison.
- La lettre d'évaluation pour les étudiants au doctorat ayant fait 3 sessions ET PLUS au 31 août 2012 devra provenir du directeur de recherche.

Dépôt des candidatures

Nombre de copies

Remettre 1 original et 5 copies du dossier complet.

Les dossiers incomplets ne seront pas considérés par le comité.

Les membres du comité de sélection n'ayant pas accès aux dossiers des années précédentes, les candidats doivent s'assurer que leur dossier soit complet dans les délais requis et fournir, le cas échéant, de nouvelles copies de relevés de notes présentés dans les concours précédents.

Endroit

Faire parvenir votre dossier à : Dr. Jacques Bernier
Président du comité d'attribution de bourses de maîtrise et de doctorat
INRS-Institut Armand-Frappier
À l'attention de madame Ginette Déry (édifice #18)
531, boul. des Prairies, Laval, Qc H7V 1B7

Téléphone: (450) 687-5010, poste 4326

Télécopieur: (450) 686-5501

ginette.dery@iaf.inrs.ca

Date limite

Les dossiers doivent parvenir ou être déposés au plus tard le **vendredi 27 avril 2012**.

Les dossiers reçus après la date limite ne seront pas considérés par le comité.